

Golf : tu veux ou tu veux pas ?

Le maire de Talloires se la joue ironique. Dans les *Nouvelles de Talloires* du mois de mars, il fait paraître en parallèle sous ce titre une lettre que je lui ai adressée en 2006 concernant le projet de practise du golf de la commune, et l'avis que nous avons déposé au moment de l'enquête publique concernant le projet de PLU.

Hé bien oui, monsieur le maire « on » voulait bien qu'il y ait un practise, mais pas à n'importe quel prix, et cela était indiqué clairement dans la lettre puisque la condition mise à notre accord était que le passage des animaux entre le Roc de Chère et la montagne soit préservé. Nous avons appris, mais un peu tard, que le terrain serait en fait entouré de clôtures grillagées d'une grande hauteur fermant ainsi définitivement ce qui constitue la dernière possibilité de passage pour la faune, et que, de plus, l'emprise sur les terrains agricoles serait de 4 hectares !

Dans ces conditions il était inévitable que notre Conseil d'Administration fasse opposition au projet lors de

l'enquête publique. Le jour où nous nous sommes rencontrés, monsieur le maire, le Président du Golf et moi, il eût été plus judicieux de préciser toutes les données du projet.

Que le maire de Talloires n'aime pas ALAE n'est pas nouveau, mais essayer de détourner l'attention des Talloiriens des véritables causes de l'échec du projet de PLU en prenant pour exemple un seul des éléments qui l'ont causé parmi une foule d'autres, comme si celui-ci avait été essentiel, c'est pour le moins excessif, d'autant que l'exemple était, à l'évidence, particulièrement mal choisi. Il faudra donc trouver un autre coupable !

A. Moysan

NDLR : La direction du golf de Talloires serait disposée à ne pas mettre de grillage, à réduire la surface, et invite ALAE à revoir notre position, pour trouver une solution viable, à suivre... (Dauphiné Libéré du 31/03/11).

Les effets conjugués de la croissance économique, de la pression démographique, du développement du tourisme accentuent, d'année en année, les menaces qui pèsent sur l'avenir même de l'homme.

Corinne Lepage



La villa Abeille, sur le site du projet du Centre des Congrès.

Anncy-le-Vieux - Photo SLB

LAC ET REFLETS N° 105

Une publication de ALAE
ASSOCIATION LAC D'ANNECY
ENVIRONNEMENT
Association déclarée d'utilité publique

Adresse > ALAE, BP 11, 74320 Sevrier

Courriel > a.lae@live.fr

Siège > Mairie de Sevrier

ISSN > 1292-3672

Mise en page > *aster - Anancy

Impression > ALAE

Tirage > 100 exemplaires

Diffusion internet pdf > Libre

Rejoignez ALAE ! En envoyant ce coupon à : ALAE - BP 11 - 74320 SEVRIER

Adhésion ALAE + Abonnement à LAC ET REFLETS

Paiement par chèque joint, à l'ordre de : ALAE.

Nous vous remercions de votre indispensable soutien !

Individuelle 25€ / Couple 30€ / Soutien à partir de 30€ / Personne morale 40€

Nom Prénom

Adresse Code postal Ville

Courriel Téléphone (facultatif)

Date Signature



revue trimestrielle de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

Éditorial



Chers amis,

Notre Assemblée Générale fixée au vendredi 22 avril approche. A cette occasion, je voudrais insister sur l'importance de votre venue.

L'Assemblée Générale, permet de faire le point sur ce qui a été réalisé au cours de l'année, c'est aussi l'occasion de nous rencontrer, de connaître vos attentes, vos sujets de satisfaction ou vos critiques. De même, nous sollicitons votre participation, en particulier pour nous tenir informés de ce qui se passe autour de vous. Sans informations il ne nous est pas possible d'intervenir.

Les sujets de discorde avec les différentes municipalités non seulement sont multiples mais leur nombre s'amplifie d'année en année. Il vaut mieux être au courant avant, pour pouvoir intervenir, après c'est trop tard. D'autant que notre lac attire toujours davantage les convoitises d'une promotion immobilière qui ne semble pouvoir agir qu'au détriment du paysage, de l'équilibre économique local et de la qualité de la vie des résidents. Tout se passe comme si l'essentiel était de faire de l'argent - le plus possible - sans aucun souci ni des prescriptions du code de l'urbanisme ni des conséquences.

Venez à notre Assemblée Générale, vous serez mieux informé des actions menées et de leur déroulement. Vous pouvez aussi rejoindre le Conseil d'Administration où nous serons heureux de vous accueillir. Le Conseil d'Administration compte donc sur vous pour honorer cette rencontre annuelle de votre présence.

Bien amicalement à tous.

Le président
Alain Moysan

SOMMAIRE

pages

- LES ÉCHOS DU LAC D'ANNECY 2-3
- DESTRUCTION COLLÈGE ST-FRANÇOIS 3-5
- ENQUÊTE PUBLIQUE ROSELIÈRES 6
- L'ACCÈS DU PUBLIC AUX RIVES DU LAC, L'AFFAIRE DU QUAI DE CHAVOIRE 7
- GOLF : TU VEUX OU TU VEUX PAS ? ... 8

PÉTITION

**CONTRE LE CENTRE
DES CONGRÈS**

www.mesopinions.com
Fichier pdf joint.



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LE 22 AVRIL À 19 H 30**

A SEVRIER

Place de l'Église, salle
Chantemerle (1^{er} étage)

**Avec la participation
de Jean-Claude Vernex.**



Projet de Centre des Congrès

Parmi les arguments à utiliser contre ce projet : la préservation de la Villa Abeille qui fait partie de notre patrimoine culturel architectural (photo page 8).

Édification d'un stade sur le Pâquier pour les JO

Le CA à l'unanimité est opposé à ce projet qui priverait les annéciens de cet espace de promenade pendant une durée que l'on peut estimer à 18 mois au moins, puisqu'il faut le temps de le construire, sachant qu'il doit être prêt impérativement 1 an avant les Jeux, ensuite procéder au démontage et enfin remettre le Pâquier en état.

Info et pétition sur : www.comiteantiolympiqueannecy.com

Cheminement piétonnier autour du lac

Le Commissaire a rendu un avis favorable malgré les avis négatifs que nous avons formulés pour la traversée piétonnière de la Réserve du Bout du Lac. Nous utiliserons le moment venu les moyens juridiques nécessaires pour nous opposer à la réalisation de cette partie du tracé.

Le PLU de Sevrier retoqué vertement

Le tribunal administratif de Grenoble retoque sans ménagement le PLU élaboré par la précédente municipalité (Pierre

Hérisson), tissu d'irrégularités, d'illégalités, et d'erreurs manifestes d'appréciation.

Le PLU est entaché d'irrégularités : l'enquête publique n'a pas concerné le projet de PLU arrêté par la mairie, car des modifications y avait été apportées après sa clôture.

Une autre irrégularité concerne la procédure de cette enquête publique : l'avis de la Commission des Sites avait été rendu le 19 décembre 2006, alors que l'enquête publique s'est achevée le 31 octobre 2006.

Enfin, le tribunal administratif qualifie "d'erreur manifeste d'appréciation", la modification du périmètre de protection du hameau de La Combe.

Pour tous ces motifs, la délibération du conseil municipal de Sevrier du 22 décembre 2006 est déclarée illégale et le tribunal administratif décide donc son annulation.

NB : La teneur du jugement prononcé par le TA de Grenoble le 22 décembre 2010 peut être communiquée aux adhérents qui en feront la demande.

Un recours de dernière minute pour le PLU de Lathuile

Un mémoire provenant de la mairie a été reçu à la limite de la clôture d'instruction dans lequel il nous est reproché, essentiellement, le dépôt tardif de notre recours contentieux.

Nous ne manquons pas d'arguments pour justifier le retard

que la mairie nous reproche, mais pas de preuves formelles. Un mémoire sera envoyé dans les plus brefs délais pour défendre notre point de vue. Il sera également demandé au TA si d'autres recours que le nôtre ont été déposés contre le PLU.

Un PLU de Duingt mesuré, mais...

Celui-ci est mesuré dans le développement envisagé de la commune. Parmi les éléments positifs : une bonne protection de la partie ancienne du village. En revanche l'extension du hameau des Maisons est plus réduite que prévue au départ, mais maintenue.

La densification d'un autre secteur situé en bordure de la commune de Saint-Jorioz est à étudier soigneusement pour en évaluer les risques d'urbanisation ultérieures liés à ce lieu qui pourrait être considéré comme un deuxième village.

PLU de Talloires rejeté par le commissaire enquêteur

Le rapport du Commissaire Enquêteur se conclut par un avis défavorable. La réaction de mairie est attendue avec intérêt.

Le PLU de Doussard fait marche arrière

Suite à un défaut de procédure dû à un changement de la réglementation concernant les révisions des PLU intervenues entre le moment de sa mise en chantier et aujourd'hui, le conseil

L'accès du public aux rives du lac : l'affaire du quai de Chavoire

Par l'association Les Amis du Quai de Chavoire

Depuis le 16 décembre 1964, la loi a instauré sur les rives des cours d'eau et lacs domaniaux une servitude de marchepied d'une largeur de 3,25 m mesurée depuis la berge. D'abord réservée au service de navigation, le bénéfice de cette servitude a été étendu aux pêcheurs (loi du 28 mai 1965) puis aux piétons (loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques).

En application de ces textes, les propriétaires ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement, et sont tenus de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire du lac (les services de l'État), des pêcheurs et des piétons, c'est-à-dire qu'ils doivent les laisser passer. Cette loi ne s'applique pas aux terrains clos avant 1964, mais la jurisprudence considère que le fait d'avoir enclos un terrain de murs n'a pas pour effet de faire disparaître cette servitude.

La jurisprudence considère en outre que sont interdits tous permis de construire et toute autre autorisation d'occupation du sol et tous travaux, qui n'auraient pas pour objet d'améliorer la conformité de l'immeuble avec la servitude de marchepied.

La situation sur les rives du lac d'Annecy est très variée, on peut distinguer :

- les terrains publics accessibles au public,
- les terrains appartenant à l'État, mais utilisés pour leur seul usage par des privés (la situation est en train d'évoluer, mais nous ne disposons que de peu d'informations à ce sujet),
- les terrains privés clos avant 1964,
- probablement des terrains, clos illégalement après 1964, mais là aussi nous ne disposons que de peu d'informations,
- les terrains privés accessibles au public en application de la servitude de marchepied.

C'est à cette dernière catégorie qu'appartient le Quai de Chavoire. Il a été construit sur l'emprise du lac il y a plus de 100 ans (probablement en vertu d'une concession d'endiguement) et était couramment utilisé par les pêcheurs et les piétons.

Le quai a été partiellement détérioré lors de la tempête de l'hiver 1999-2000, un arrêté municipal a mis les propriétaires dans l'obligation de le réparer et en a interdit l'accès. Cet arrêté n'a pas été suivi d'effet. Les choses changent en 2008, un nouvel arrêté a été pris, mais il n'y est plus fait obligation de réparer.

Les choses s'accroissent en 2009, à l'occasion de la pose d'une canalisation, l'accès Nord est détruit et grillagé. Le propriétaire du restaurant l'Amandier fait mettre une porte métallique cadenassée à l'entrée du quai. Une autre porte métallique est édifiée par les propriétaires riverains à l'entrée Sud du quai (port de Chavoire) et 5 autres barrières sont édifiées par les propriétaires tout le long du quai.

Pour compléter le dispositif, l'accès à la plupart des pontons est interdit au moyen de barrières métalliques. La police municipale intervient en outre régulièrement pour déloger ceux qui ont réussi à franchir les obstacles édifiés par les riverains.

Ces actions ayant été visiblement concertées suite à un lobbying très probable des riverains, ceci a entraîné des protestations, il a été répondu, par voie de presse, que le quai devait être fermé au public, mais pas aux riverains en raison de graves incivilités (quelques nudistes !) et d'un danger patent constitué par des parties détériorées du quai. Cela ne trompe personne, le quai est parfois au ras de l'eau, sa hauteur moyenne est inférieure à 1 m, et l'on a pied tout le long ! Un collectif s'est constitué et a pris contact avec ALAE, qui a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble, pour refus de la Préfecture d'engager des poursuites envers les riverains.

Le collectif est à l'origine de la création de l'association « Les Amis du Quai de Chavoire » qui a adhéré à ALAE.

.....
Le collectif a réalisé un site internet dans lequel on trouvera tous les renseignements utiles :

<http://quai-de-chavoire.fr>

La restauration des roselières lacustres et des herbiers littoraux

Déposition de Renée Poussard à l'enquête publique du SILA (achevée le 8 mars 2011)

Parmi les causes de la régression des roselières lacustres citées par la Commission Lac et Prospective du SILA, la stabilisation du niveau du lac depuis 1965, est certainement la plus décisive car elle concerne la régénération des roseaux. Les autres causes (aménagement physique des berges, action érosive des vagues et bois morts) expliquent leur destruction ; mais l'absence de marnage prive les roselières de l'indispensable phase annuelle d'exondation partielle qui permet la multiplication des rhizomes. Les 3 000 pieux ralentiront certes la destruction, mais la reconquête des 100 hectares de roselières par plantation prendra des décennies et coûtera des fortunes.

Certes, " il est important de souligner la démarche engagée par le SILA de façon complémentaire sur le thème du marnage en collaboration avec l'ensemble des acteurs du Lac réunis au sein de la Commission Lac et Prospective "



Anney-le-Vieux - Photo SLB

(page 4). Quand aboutira l'étude lancée en 2010 pour déterminer les conditions optimales du marnage (amplitude, fréquence, période) ? Et combien de temps prendra la 2^e phase de concertation avec les acteurs socio-économiques concernés ? Ces derniers ne seront-ils pas tentés de s'abriter derrière ces cordons de pieux pour différer encore cette mesure radicale, la seule vraiment efficace: le rétablissement du marnage ?

En lançant une opération visible et même spectaculaire (50 cm de pieux au-dessus du niveau moyen de l'eau !) le SILA ne met-il pas la charrue avant les bœufs ? Ne faudrait-il pas plutôt commencer par l'essentiel : le marnage, et compléter éventuellement par l'accessoire : les protections physiques ?

Le paysage se passerait aisément de l'apparition de ces 3 000 pieux ! Certes , le marnage aurait des inconvénients paysagers, mais pas plus que les marées de l'Océan. Ils seraient éphémères et mieux acceptés car cette pratique est simple et naturelle en regard de la complexité technique de l'implantation de ces pieux. Que de savoir-faire pour réussir l'opération sans dégâts écologiques ! Que de connaissances dans les études préalables sur la dynamique des formations végétales aquatiques !

Mais si on laissait faire la nature ?

On nous répondra : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Pourquoi laisser agir la nature gratuitement alors qu'on peut dépenser 2 409 920 € HT en travaux et en études ?

Ce projet est un exemple de ces aménagements sophistiqués et coûteux qui, au nom du développement durable, dénaturent la nature dans le but de la protéger : donc un avis défavorable.

municipal a pris la décision de reprendre celui-ci depuis le début, et ALAE suivra cela de près.

LE PLU d'Alex bientôt en révision

La commune d'Alex ayant prévu de mettre à l'étude la révision de son PLU, à la demande de son maire, ALAE participera à son élaboration et donnera son avis, espérons que nous serons écoutés, et entendus.

Les frontaliers du bassin annécien travaillant à Genève

En se basant sur le versement de la compensation financière genevoise pour 2010, on peut déduire que plus de 5 000 salariés frontaliers résidants dans le bassin annécien, dont plus de 300 dans les communes du bord du lac, 1700 à Annecy, 800 à Annecy-le-Vieux, et près de 500 à Seynod.

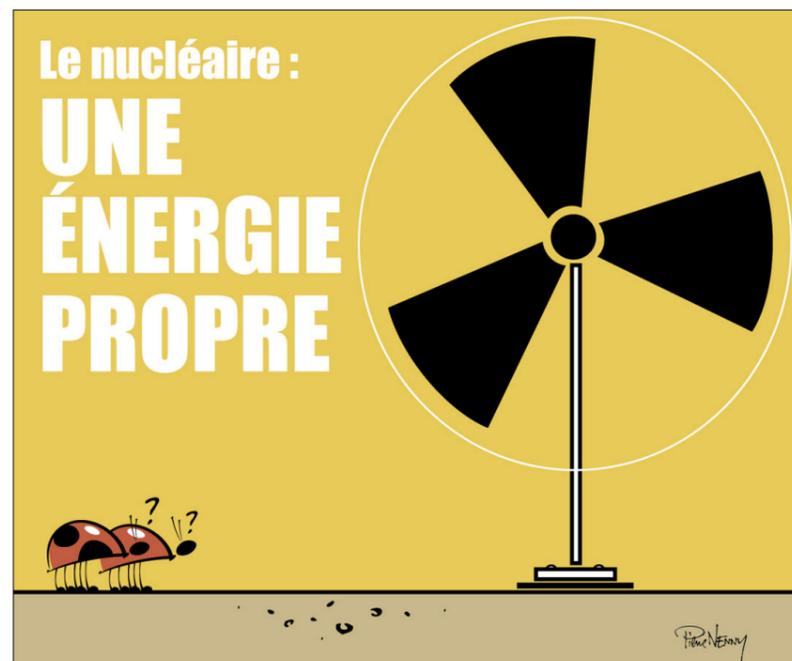
Rassemblement de voiliers anciens

2^e édition des "Voiles du lac d'Annecy", du 09 au 13 juin. Démonstrations, parades, jeux et épreuves pendant 4 jours. Organisés par l'association "Les Vieux Safrans d'Annecy", qui participe à la restauration de vieux bateaux.

Le lac en ballon

Pour environ 260 € vous pourrez apprécier le lac pendant 1 heure en ballon, avec la Compagnie des Ballons, Survol, et autres prestataires.

Nenny soit qui mal y pense



Destruction annoncée du collège Saint-François

Annecy : à l'angle de l'avenue d'Aléry et de la rue de la Gare. Un édifice chargé d'histoire.

Les responsables du collège ont fait état dans la presse des conséquences difficiles pour eux causées par le recours contentieux que nous avons adressé au tribunal administratif. D'autre part, des témoignages très émouvants de témoins des exactions nazies au sein même du bâtiment du collège nous sont parvenus pour nous encourager à persévérer dans le choix que nous avons fait de tenter de sauver la partie ancienne de la démolition.

Le maire d'Annecy sera interpellé, pour essayer de trouver une solution satisfaisante à ce problème.

Suite aux contacts pris et aux lettres envoyées au sujet de la destruction programmée de la partie ancienne du collège, A. Moysan a eu une longue conversation avec le président du *Souvenir Français* qui, bien que trouvant notre démarche fondée, ne tient -pas à la soutenir officiellement.

En revanche, une lettre d'encouragement et de soutien émanent de l'*Union fédérale des anciens combattants victimes de guerre* nous est parvenue ainsi qu'une réponse de la Présidence de la République qui se dit sensible à notre souhait de préserver ce témoignage de notre patrimoine historique et nous informe qu'il sera demandé au préfet de Haute-Savoie d'examiner le dossier avec soin.

Suite pages 4-5.

Réponse de l'Union fédérale d'anciens combattants

17 février 2011

UNION FÉDÉRALE



DES ASSOCIATIONS FRANÇAISES D'ANCIENS COMBATTANTS, VICTIMES DE GUERRE
ET DES JEUNES DE L'UNION FÉDÉRALE
(Reconnue d'utilité publique par décret du 25 juin 1952)

1, rue de Brissac - 75004 PARIS
Tél. : 01 44 54 22 70
Fax : 01 48 87 68 74
ufafacvg@wanadoo.fr
www.union-federale.com

Paris, le 17 février 2011

Monsieur Alain MOYSAN
Président ALAE
503 route de Marceau-dessus
74210 DOUSSARD

Le Président

Nos réf : SC.JL.11.113

Monsieur le Président,

Suite à la lecture de votre correspondance datée du 7 février 2011, l'Union fédérale comprend combien vous pouvez être choqué par la démolition envisagée du lieu de mémoire constitué par la partie ancienne du collège Saint-François d'Annecy.

A une époque où le culte du souvenir est mis en exergue par les plus hautes autorités de l'Etat, votre combat s'inscrit pleinement dans ce concept.

En conséquence, l'Union fédérale aurait mauvaise conscience si elle n'approuvait pas votre démarche.

Afin de suivre au plus près l'évolution de la procédure engagée, elle va contacter en ce sens le président départemental de sa fédération Haute-Savoie.

Veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Serge Cours

Réponse du chef de cabinet du président de la République

22 février 2011

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur Alain MOYSAN
Président de l'Association Lac d'Annecy
Environnement (ALAE)
BP 11
74320 SEVRIER

Paris, le 22 FEV. 2011

Monsieur le Président,

Conjointement avec Monsieur Alain BEXON, Président de l'Association « Annecy Patrimoine », vous avez fait part au Président de la République de vos vives inquiétudes concernant une éventuelle construction de logements privés sur le site de l'ancien collège Saint-François d'Annecy, qui fut jadis un lieu de détention de la Gestapo.

Sensible aux arguments de défense de la mémoire nationale et de protection de notre patrimoine historique qui motivent votre démarche, Monsieur Nicolas SARKOZY m'a confié le soin de vous assurer qu'une attention particulière serait portée à ce dossier.

Je n'ai ainsi pas manqué de signaler votre courrier au préfet de la Haute-Savoie, en lui demandant de l'examiner avec le plus grand soin et de vous tenir directement informé de la suite qui pourra être réservée à votre intervention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume LAMBERT